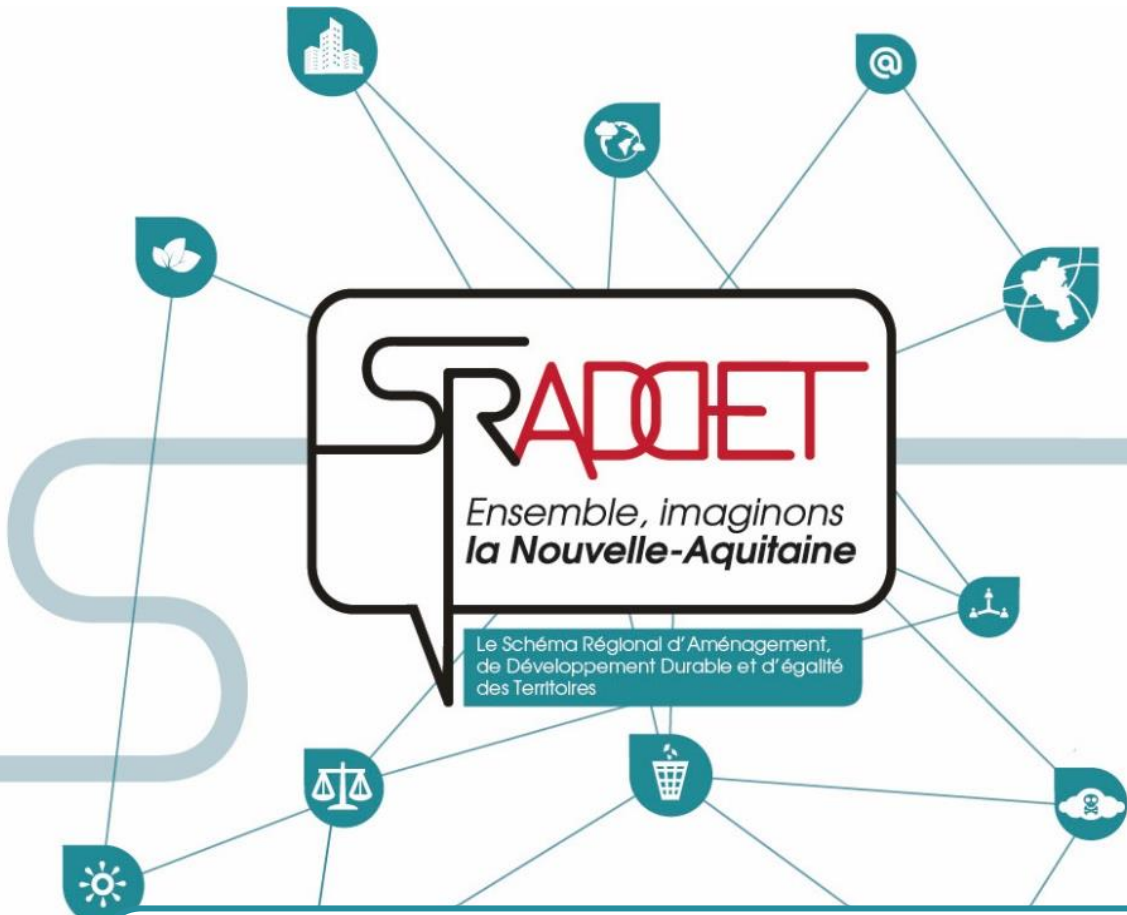




CONCERTATION PUBLIQUE

pour la modification
du **SRADET**

du 5 juin au 4 juillet 2023



**Réunion publique de
concertation**

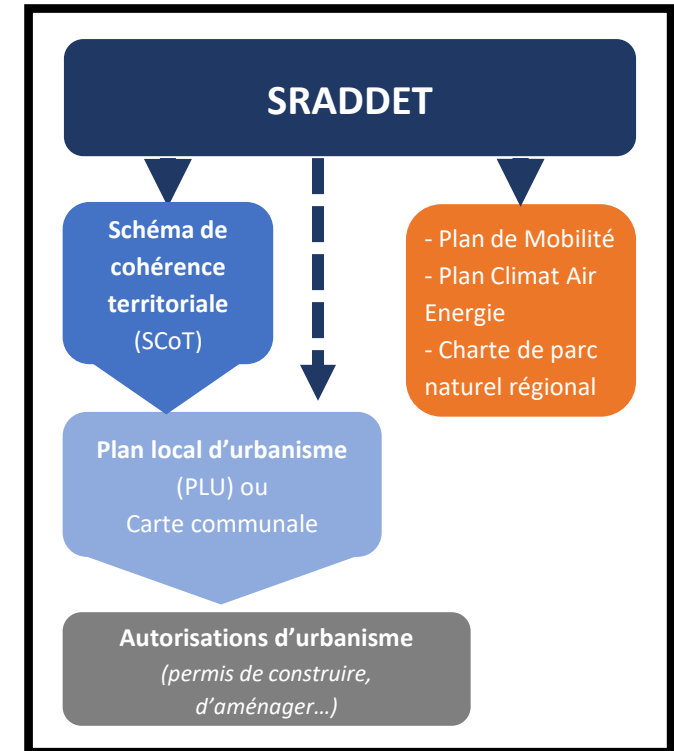


Le SRADDET : c'est imaginer et concevoir la Nouvelle-Aquitaine d'après 2030

Faire évoluer la façon d'aménager les territoires :

- ⇒ Préserver les terres agricoles, les espaces naturels et les forêts
- ⇒ Maîtriser mieux l'urbanisation
- ⇒ Proposer un accès plus équitable aux services, à l'emploi, à la santé
- ⇒ Inciter à l'utilisation des transports collectifs
- ⇒ Développer les énergies renouvelables
- ⇒ Protéger la biodiversité et les paysages
- ⇒ Réduire les déchets et les recycler

En fixant des objectifs qui doivent être déclinés dans les documents de planification et d'urbanisme



En vigueur depuis le 27 mars 2020



Des obligations législatives qui nécessitent de modifier le SRADDET

URBANISATION

- **Diviser par deux l'urbanisation** des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031
- Fixer la trajectoire visant à **l'absence d'artificialisation nette** à 2050
- **Décliner ces objectifs** entre les différentes parties du territoire régional

Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art.194)

LOGISTIQUE

- Fixer des objectifs en matière de **développement et de localisation des constructions logistiques**
- En tenant compte des flux, des axes de transport, des nouveaux usages, de l'insertion paysagère et de la gestion économe des sols

Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (art.219)

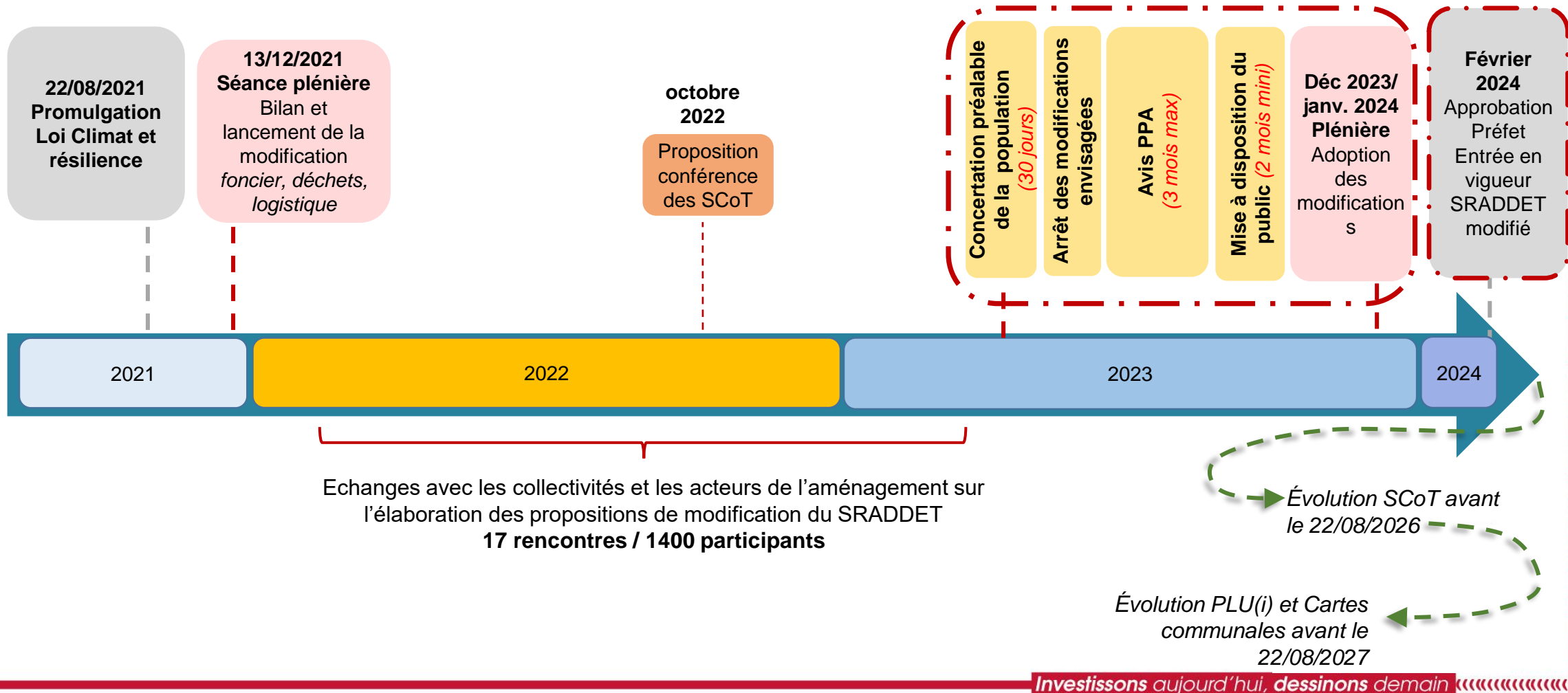
DECHETS

- Mise à jour des **objectifs de prévention, de réduction et de recyclage des déchets**
- Mise en compatibilité avec les mesures du Plan national de prévention des déchets visant à **prévenir l'incidence des produits plastique sur l'environnement**
- Réalisation d'une synthèse des **actions de prévention des dépôts illégaux**

Loi AGEC du 10/02/2020 et ses textes d'application

Un calendrier de modification susceptible d'évolutions

Ce calendrier prévisionnel a été fixé en l'état actuel de la législation. Toutefois, il est très probable que des évolutions législatives et réglementaires viennent rallonger les délais (Proposition de loi du Sénat)





Objectifs de la concertation préalable de la population

- **Faire découvrir au public** le levier d'actions qu'est le SRADDET pour répondre aux défis environnementaux et d'aménagement du territoire
- Présenter les raisons de cette modification du SRADDET, les enjeux et **les premières orientations de modification**
- **Susciter le débat, les réactions et les propositions du public**, qui viendront alimenter les travaux et améliorer la qualité de la décision publique
- **Faire participer le public à l'avenir de la Nouvelle-Aquitaine** en les associant à la définition des grandes priorités de l'aménagement de la région

**IMAGINER ET
AMÉNAGER LE
TERRITOIRE,
C'EST CONSTRUIRE
L'AVENIR !**



Dispositif de concertation

Du 5 juin au 4 juillet (30 jours)

Plusieurs possibilités pour s'informer, participer, donner son avis

Contribuer sur la plateforme numérique de concertation

participez.nouvelle-aquitaine.fr

- ⇒ S'informer
- ⇒ Déposer des contributions
- ⇒ Répondre à un questionnaire

Organiser vous-même une réunion de concertation

En sollicitant un kit de concertation

sraddet@nouvelle-aquitaine.fr

Contribuer par courrier

Région Nouvelle-Aquitaine
Pôle DATAR - Hôtel de Région
14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

Ecrire aux garantes de la concertation

georgette.pejoux@garant-cndp.fr
marianne.azario@garant-cndp.fr

Ou par courrier adressé à la Région, à l'attention des garantes

Participer aux réunions publiques de concertation

- 5 juin à Bordeaux
- 7 juin à Poitiers
- 8 juin à Châtelailon-Plage
- 13 juin en visioconférence
- 19 juin à Villeneuve-de-Marsan
- 20 juin à Saint-Junien

Possibilité de s'inscrire sur la plateforme de concertation

MIEUX MAÎTRISER L'URBANISATION PRÉSERVER LES TERRES NATURELLES, AGRICOLES ET LES FORÊTS

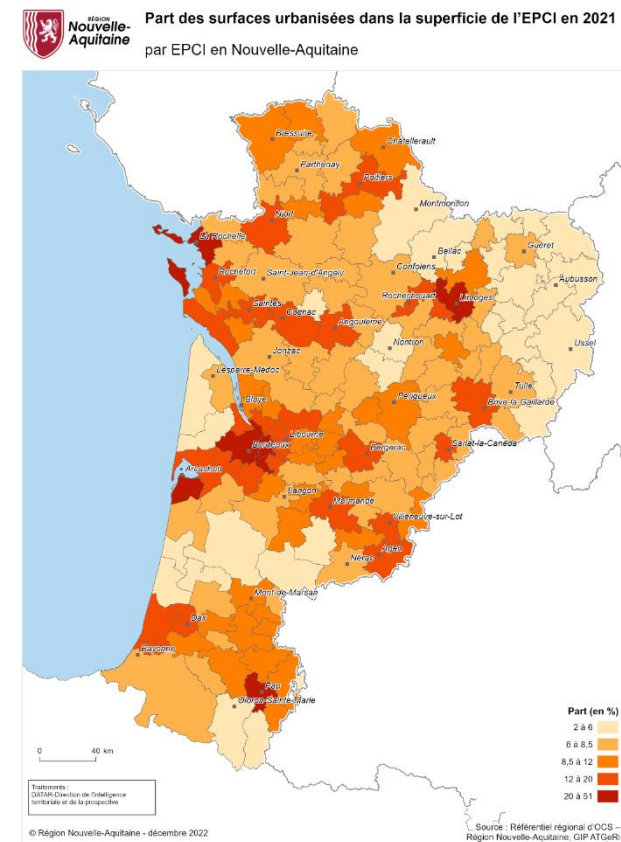
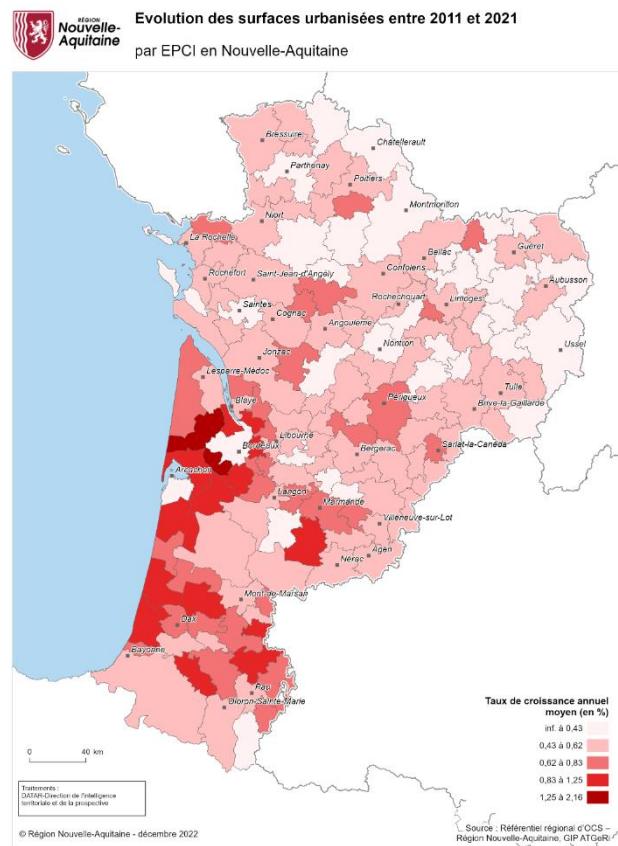


17 TERRAINS DE FOOTBALL URBANISÉS PAR JOUR ENTRE 2011 ET 2021 AU NIVEAU RÉGIONAL

- +0,55% par an d'espaces urbanisés (43 000 hectares urbanisés en 10 ans)
- Baisse du rythme entre 2 sous périodes (+0,76%/an entre 2011-2016 et +0,44 %/an entre 2016-2021)
- 8,8% de la surface de la région est urbanisée

Des disparités territoriales :

- Taux de croissance annuel moyen des surfaces urbanisées entre 0,12% et 2,16%
- Poids des surfaces urbanisées dans la surface totale des EPCI varie de 2,4% pour la CC de la Vallée d'Ossau à 51,1% pour Bordeaux Métropole.



**MIEUX MAÎTRISER L'URBANISATION
PRÉSERVER LES TERRES NATURELLES, AGRICOLES ET LES FORÊTS**

**Protection des
espaces naturels,
agricoles et forestiers**

Maintien de la biodiversité
et des équilibres
écologiques

Autonomie alimentaire

Préservation du patrimoine
naturel source d'attractivité
et d'activité économique

Réduction des îlots de
chaleur

Préservation des sols

Captation des gaz à effet
de serre

Infiltration et filtration de
l'eau, limitation du
ruissellement

Meilleures capacités
d'anticipation et
d'atténuation des risques
climatiques

**Limitation de
l'étalement urbain**

Valorisation du patrimoine
existant

Proximité des services et
mixité fonctionnelle

Dynamisation des centres-
villes, bourgs et villages

MIEUX MAÎTRISER L'URBANISATION ET PRÉSERVER LES TERRES NATURELLES, AGRICOLES ET LES FORÊTS

Envisager un meilleur équilibre territorial

- ⇒ Ambitionner un meilleur équilibre d'accès aux services, aux transports et à l'emploi
- ⇒ Atténuer la fracture entre les territoires littoraux/métropolitain et ceux de l'intérieur
- ⇒ Parvenir à un meilleur équilibre entre l'aire bordelaise et celles de Bayonne, Pau, Poitiers, Limoges et La Rochelle
- ⇒ Dynamiser les secteurs ruraux ainsi que les villes, bourgs et villages qui animent les espaces du quotidien

Réduire l'urbanisation

- ⇒ Diviser par 2 l'urbanisation d'ici 2031 et viser l'absence d'artificialisation nette en 2050
- ⇒ Adapter les objectifs en fonction de différents profils de territoire, au regard des enjeux d'aménagement et environnementaux

Faire évoluer les modèles d'urbanisation

- ⇒ Inscrire les modèles d'urbanisation dans une logique de transition environnementale et d'adaptation au changement climatique

Territoires littoraux et métropole bordelaise : urbanisation plus élevée et enjeux environnementaux importants

Agglomérations structurantes : enjeux de consolidation de leur attractivité

Territoires ruraux : enjeux de maintien ou de développement des équipements et services

Réduction de l'urbanisation plus forte

Réduction de l'urbanisation intermédiaire

Réduction de l'urbanisation plus réduite



MIEUX ANTICIPER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES ET DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

DES FLUX DE MARCHANDISES IMPORTANTS ET EN HAUSSE

- **+30% de flux de marchandises entre 1990/2018**
- **90% du trafic passe par la route**
- **40% des émissions de gaz à effets de serre sont liés au transport dont la moitié aux marchandises**

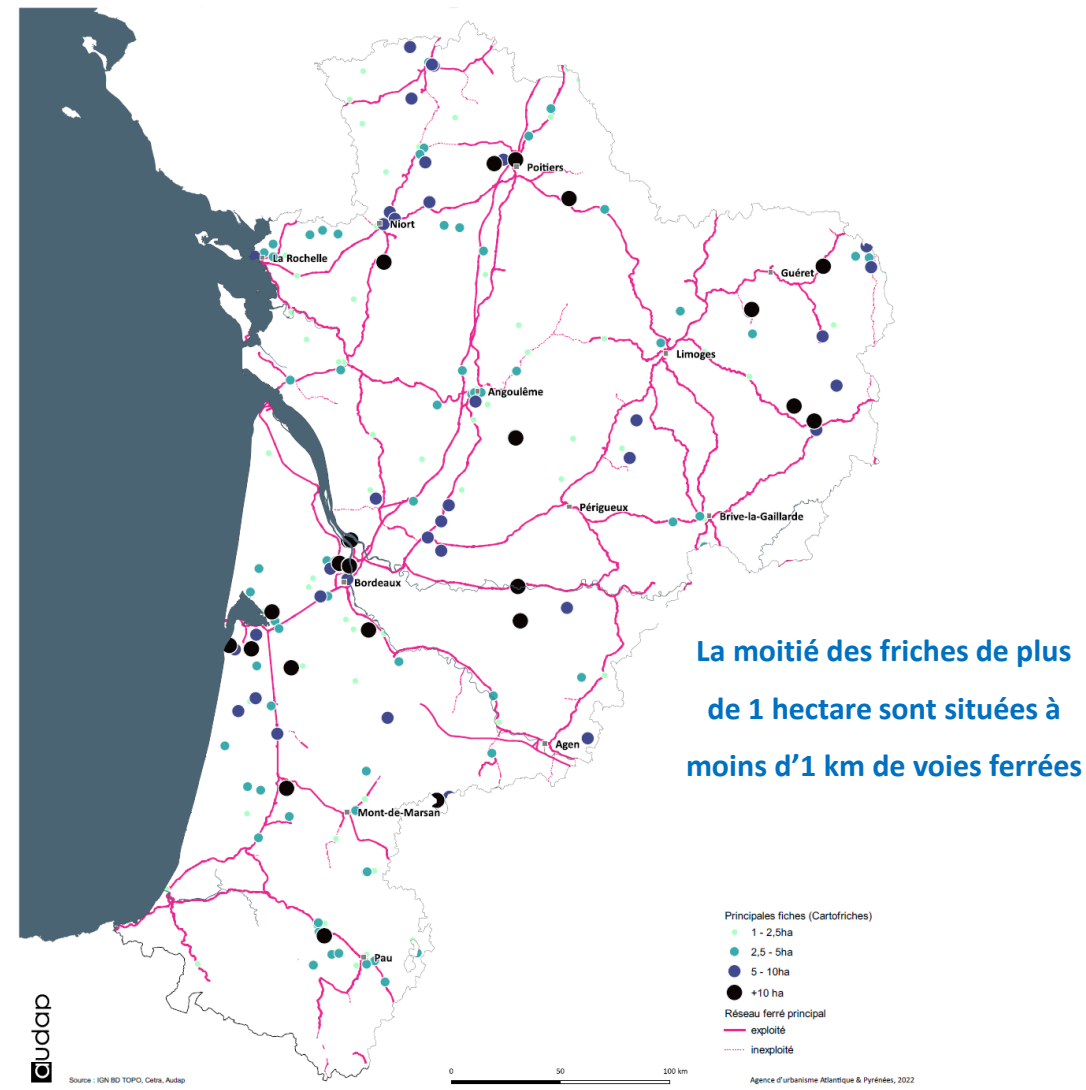
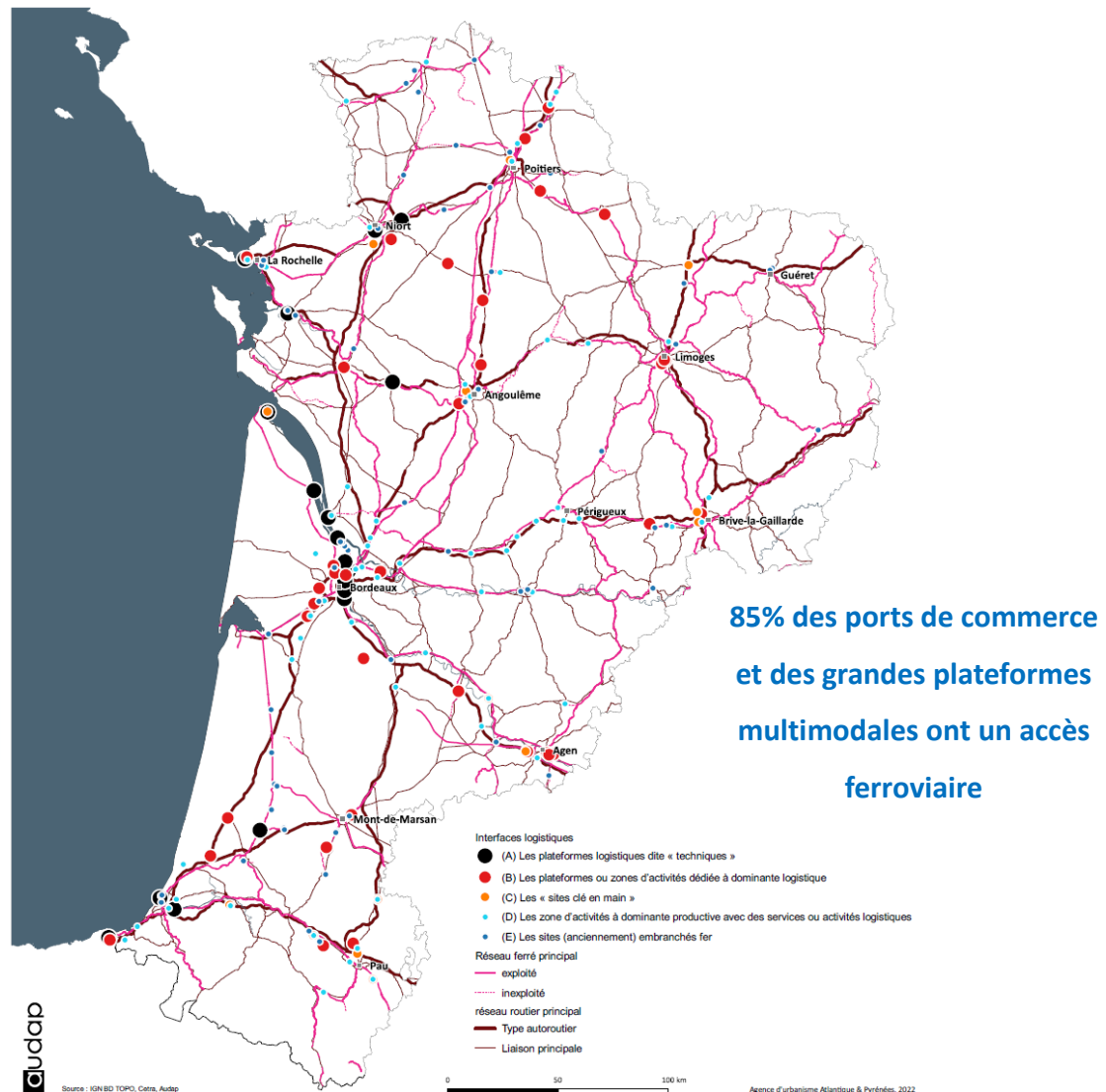
DE NOUVELLES PRATIQUES DE CONSOMMATION QUI ACCROISSENT LES FLUX DE MARCHANDISES

- **E-commerce : chiffre d'affaires en croissance de 15% par an en moyenne**
- **Multiplication des points de livraisons (points relais, domicile, magasins)**
- **Développement du Click-and-Collect**

UN FORT DÉVELOPPEMENT DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES ET DES BESOINS POUR LE FUTUR

- **42% du parc logistique néo-aquitain commercialisé entre 2011 et 2022**
- **Besoin de 15 à 20 hectares par an pour construire de nouveaux sites**
- **Augmentation des petits entrepôts urbains (de 100 à 5000 m²)**

MIEUX ANTICIPER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES ET DU TRANSPORT DE MARCHANDISES



MIEUX ANTICIPER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES ET DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Pour limiter la saturation des routes et les nuisances

Favoriser un meilleur équilibre territorial des activités logistiques

- Répartition territoriale plus équilibrée
- Des localisations qui minimisent les impacts (trafic routier, bruit)
- Accessibilité en transports en commun pour les salariés
- Réserver des sites en ville pour la distribution des derniers kilomètres

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Créer les entrepôts logistiques sur des sites connectés aux ports ou aux voies ferrées

- Implanter les activités logistiques sur des espaces à proximité/connectés à des solutions de report modal
- Réutiliser des friches ou des bâtiments ferroviaires à l'abandon
- Inciter les collectivités à recenser ces sites et à y prioriser l'implantation des entrepôts

Pour limiter les impacts environnementaux

Créer les sites logistiques sur des terrains déjà urbanisés et améliorer leur qualité environnementale

- Créer des entrepôts logistiques prioritairement sur des espaces déjà artificialisés
- Concevoir des bâtiments plus écologiques
- Améliorer l'insertion paysagère des sites et le traitement de leurs abords



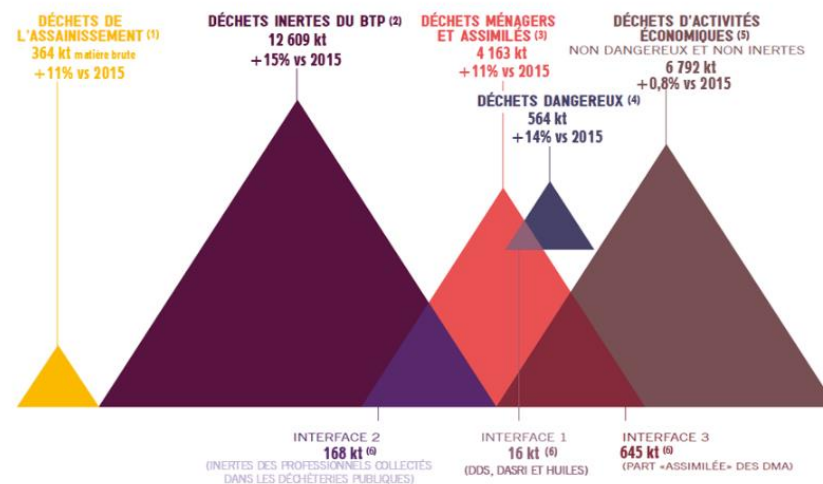
AMELIORER LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS

OBJECTIFS DU SRADET

- Réduire les déchets ménagers de 14 % d'ici à 2031 (par rapport à 2010)
- Réduire de 60 % le gaspillage alimentaire d'ici à 2031 (par rapport à 2013)
- Atteindre 65 % de recyclage de déchets non dangereux, non inertes à l'horizon 2031

- Environ 600 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en Nouvelle-Aquitaine en 2019
- 81% des plastiques produits deviennent des déchets en moins d'un an

En 2021, l'estimation de la production de déchets atteint environ 24,5 millions de tonnes à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.





AMELIORER LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS

Réduire la production de déchets



Particulièrement celle des ménages par :

- Le compostage
- Le réemploi d'objets ou d'équipements
- L'achat ou le don en recyclerie
- La réparation
- L'utilisation d'emballages réutilisables...

Prévenir les dépôts de déchets illégaux



En incitant les communes et les intercommunalités à :

- Sensibiliser pour empêcher
- Nettoyer pour éviter leur développement
- Mettre en place des sanctions financières

Diminuer la présence des produits en plastique dans le milieu marin



En luttant contre le plastique à usage unique en :

- Utilisant des contenants réutilisables
- Choissant des produits emballés dans du papier ou bois



Les suites de la concertation

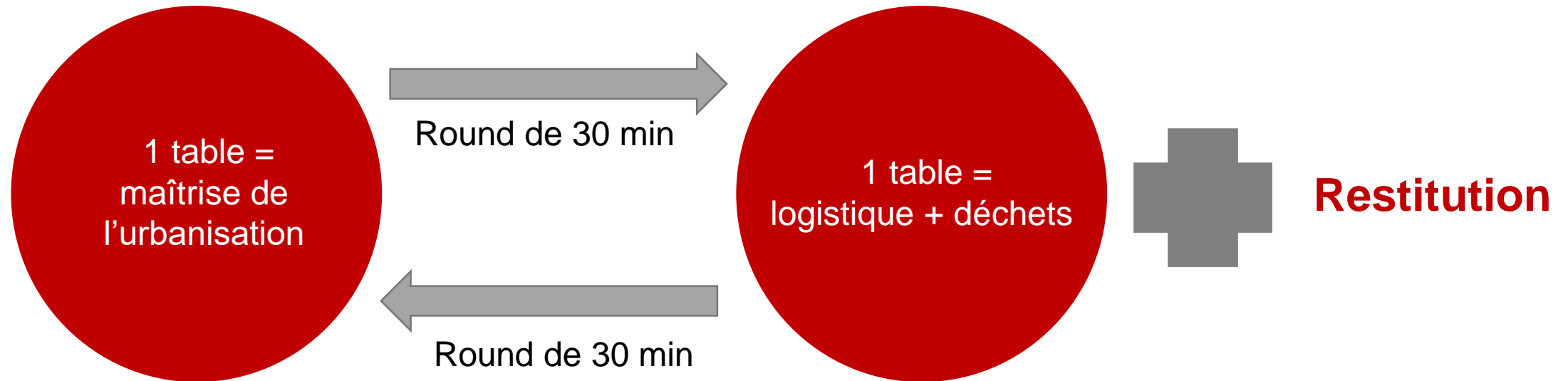


Publication sur la plateforme numérique de concertation



Les ateliers en sous-groupes

- Les participants sont répartis en sous-groupe (de 5 à 12 personnes)
- 1 sous-groupe = 1 table = 1 rapporteur
- Premier tour : la 1^{ère} table travaille sur la maîtrise de l'urbanisation et la 2^{ème} travaille sur la logistique et les déchets
- Deuxième tour : les animateurs changent de table et le 2^{ème} sous-groupe enrichit les réflexions de la table précédente
- Restitution thématique par thématique





Exprimez-vous !

Rendez-vous sur la plateforme de concertation et déposez votre contribution

participez.nouvelle-aquitaine.fr

